

L'ecclésiologie de Vincent Lebbe

Une lettre programmatique de 1917

C'est au cours de l'année académique 1985-1986, il y a trente ans, que j'ai découvert la figure du Père Lebbe. En première licence (en première année de master, dirait-on aujourd'hui) en théologie, j'ai eu la chance de suivre le premier cours du Prof. Claude Soetens à la Faculté de théologie de l'UCL, intitulé "L'Église en Chine au XXe siècle". Ce cours, depuis lors, est devenu un livre publié chez Beauchesne en 1997: *L'Église catholique en Chine au XXe siècle*¹. J'ai suivi et étudié ce cours très précis avec beaucoup d'intérêt. S'agissant des missions catholiques en Chine, il y avait là quelque chose d'exotique et de neuf, dont je n'avais guère entendu parler dans mes précédents cours d'histoire de l'Église, plutôt centrés sur l'Europe.

Étudiant, puis enseignant à Louvain-la-Neuve, j'ai encore souvent entendu parler du lazariste belge au contact de Claude Soetens notamment et de par les archives et activités du Centre Vincent Lebbe. Cela ne fait pas de moi un spécialiste de ce missionnaire, on s'en doute, bien loin de là. Je n'avais même jamais mené de recherche particulière sur lui jusqu'à ce qu'il me soit demandé de présenter son ecclésiologie dans le cadre de ce colloque et que j'accepte avec un brin d'inconscience.

Pour toutes ces raisons et pour une question de temps disponible, j'ai été amené à restreindre considérablement mon champ d'investigation. Je me centrerai sur la lettre très importante que le P. Lebbe envoie le 18 septembre 1917, lors de sa retraite annuelle, à Mgr Paul Reynaud, évêque lazariste, vicaire apostolique du Tchekiang oriental (Ningpo) en Chine du sud², où le missionnaire belge venait d'être déplacé depuis Tientsin (Tcheli maritime) suite à une affaire conflictuelle avec l'évêque du lieu (V. Lebbe y défendait le point de vue chinois face à certaines prétentions françaises). La lettre est importante non seulement par sa longueur, mais surtout par la qualité de sa réflexion sur la situation du christianisme en Chine. Un double de

¹ Cl. SOETENS, *L'Église catholique en Chine au XXe siècle* (L'histoire dans l'actualité, 6), Paris, Beauchesne, 1997.

² *Lettres du Père Lebbe*, choix et présentation de P. GOFFART et A. SOHIER ("Église vivante"), (Tournai), Casterman, 1960, n° 69, p. 137-158. Cette lettre est reproduite à la fin du présent volume collectif.

cette lettre, plus concis et retouché par Antoine Cotta, confrère et ami du lazariste belge, fut aussi envoyé à la Congrégation romaine de la Propagande. C'est au préfet de celle-ci, le cardinal Domenico Serafini, que le P. Cotta avait, lui aussi, le 6 février 1917, fait parvenir un long mémoire sur les missions catholiques en Chine³, avec les orientations duquel la lettre converge.

Il s'agit donc d'un moment clé et de crise (les deux missionnaires sont déplacés), où Cotta et Lebbe structurent leur analyse de la situation de la mission et de l'Église catholique en Chine.

Les éléments ecclésiologiques qui seront dégagés de la lettre du P. Lebbe à Mgr Reynaud sont bien sûr chronologiquement situés et limités par rapport à la pensée et à l'action de toute une vie. Ils n'en sont pas moins très significatifs en raison même des évolutions ecclésiales qu'ils contribuent à préparer.

Encore une précision: V. Lebbe n'est pas un théologien de métier, il parle en missionnaire, en apôtre qui réfléchit avec beaucoup d'intelligence et de lucidité sur son action pastorale et missionnaire. Ainsi sa lettre du 18 septembre 1917 est-elle un long plaidoyer passionné pour une Église pleinement chinoise, envisageant successivement le légitime "patriotisme" des chrétiens chinois, la nécessité d'un clergé "national" et la suppression du "protectorat", français en l'occurrence. Si je traduis ces expressions en des termes plus théologiques et contemporains, c'est d'inculturation au sens large du christianisme qu'il est question, ainsi que d'une Église vraiment locale, enracinée dans un terroir et un peuple, en toutes ses dimensions, y compris ses pasteurs. Il y est aussi question de l'autonomie de l'Église par rapport à l'État ou au pouvoir civil (étranger ou colonial en l'occurrence). Enfin, *de facto*, une compréhension des relations entre les prêtres (plus largement les fidèles) et l'évêque au sein d'une Église locale ressort du ton et du contenu de cette lettre: une liberté de parole ou *parrhèsia* dans la charité et l'amour mutuel. Telles sont les grandes dimensions de l'ecclésiologie du P. Lebbe que nous allons explorer successivement.

³ *Recueil des Archives Vincent Lebbe. Pour l'Église chinoise. I. La Visite apostolique des missions de Chine 1919-20. Introduction et notes par Cl. SOETENS (Cahiers de la Revue théologique de Louvain, 5), Louvain-la-Neuve, Publications de la Faculté de Théologie, 1982, p. 25-70.*

I. UNE ÉGLISE INCULTURÉE

"Les chrétiens chinois ont le droit, bien plus, le devoir d'être patriotes *de la même façon* que les chrétiens d'Europe et d'Amérique"⁴. Par cette affirmation, Lebbe revendique une égale dignité entre chrétiens de Chine et chrétiens d'Occident, d'où viennent les missionnaires alors à l'œuvre en Chine. Les chrétiens chinois sont capables des mêmes droits et devoirs que les Européens ou les Américains. Cela vaut pour l'amour de leur pays, de leur patrie, de leur culture. C'est leur identité qu'il faut respecter et promouvoir. Corrélativement, les Occidentaux doivent reconnaître cette altérité: "nous devons sur ce point [le patriotisme], écrit encore le lazariste belge, agir et parler comme les prêtres d'Europe et d'Amérique. L'étendue et la limite de leurs devoirs et des nôtres sont ainsi bien déterminées"⁵.

Le patriotisme revendiqué pour les chrétiens chinois "est avant tout un amour, un élan créateur de dévouement et de sacrifices, un grand idéal et donc une grande force", "une noblesse, même une noblesse chrétienne"; il "est plus qu'une force pour le pays: il est une force pour l'Église". Ce "levier qui soulève les masses", cet "aimant qui attire les âmes" est "la grande arme qui fait tomber les résistances, les préjugés"⁶. On le voit, les considérations de Lebbe sont concrètes, elles ne relèvent pas d'une théorie du patriotisme ou de l'identité nationale, mais sont relatives à l'expansion et à l'ancrage du christianisme. Promouvoir l'identité (nationale) chinoise, c'est permettre à l'Évangile de s'enraciner vraiment en Chine et de ne plus y apparaître comme un simple produit d'exportation, une Église "de façade décidément trop étrangère ici"⁷: "ce qui est vertu pour le chrétien d'Europe doit l'être pour celui de Chine"⁸.

L'impression que m'ont laissée ces dix-sept années d'apostolat, impression très nette, confie le missionnaire, c'est que l'obstacle fondamental – je ne dis pas le seul – à l'avènement du règne de Dieu sur ces masses⁹ est *question nationale*; et que, humainement parlant, à moins d'un miracle, la barrière qui les sépare de l'Église est infranchissable, et ne peut être supprimée que par nous.

⁴ *Lettres du Père Lebbe, op. cit.*, n° 69, p. 138.

⁵ *Ibid.*, p. 139.

⁶ *Ibid.*, p. 139.

⁷ *Ibid.*, p. 140.

⁸ *Ibid.*, p. 140.

⁹ Cette ecclésiologie est missionnaire *de facto*, étant le fait d'un missionnaire "ad gentes", mais elle l'est aussi *de iure*: l'unique finalité de la présence de l'Église en Chine est l'annonce de l'Évangile, "l'avènement du règne de Dieu sur ces masses".

Et voilà pourquoi, si le véritable patriotisme est louable et loué dans les Églises d'Europe, il est nécessaire à celle de Chine, et une des conditions humainement indispensables pour que le catholicisme prenne racine dans le peuple et attire les masses dans son sein¹⁰.

"Ce sentiment bon en soi, légitime"¹¹, cette fierté d'appartenir à un peuple, à une nation est saine, elle est un préalable humain (naturel) à une intégration ou réception libre et plénière de la grâce de l'Évangile: cette estime de soi, individuelle et collective, est un puissant adjuvant pour accueillir le don de l'Évangile comme quelque chose qui n'est pas étranger ou hétérogène. Je lis là une expression d'un vieil adage scolastique, qui n'est pas cité: *gratia supponit naturam, et supponit integram*. La grâce de l'Évangile suppose une nature, une identité humaine intègre, saine, à l'aise avec elle-même. Sans quoi, la rencontre ne pourra se faire que de manière superficielle, sans unification mutuelle et réelle.

Les Chinois doivent pouvoir se sentir à la fois pleinement chrétiens et pleinement chinois, membres de l'Église et citoyens de leur patrie et de leur culture. L'Évangile, l'Église, le christianisme doivent se faire pleinement chinois, bref s'inculturer au sens le plus large du mot.

Une dimension de cette inculturation est la constitution d'un corps complet de ministres ordonnés locaux, prêtres et évêques notamment (un "clergé national" ou indigène selon le langage de cette époque). Cette vision du ministère a des répercussions pour une théologie de l'Église locale avant la lettre.

II. UN MINISTÈRE ORDONNÉ LOCAL

Un tel "clergé" est *absolument* nécessaire, aux yeux de Lebbe, pour "comprendre, pénétrer, convertir l'âme du peuple"¹², l'évangéliser. Une fois encore, une annonce fructueuse de l'Évangile est la finalité d'une inculturation du ministère ordonné, celui-ci étant ainsi conçu dans une perspective apostolique et missionnaire. Il ne s'agit pas seulement de fonder un "clergé inférieur", mais d'arriver à "lui donner des chefs, des évêques tirés de son sein"¹³.

Lebbe s'appuie sur les "directions romaines", sur "l'intention et la règle universelle de Rome" de fonder des Églises pour réclamer "la fondation d'un clergé national

¹⁰ *Ibid.*, p. 143.

¹¹ *Ibid.*, p. 142.

¹² *Ibid.*, p. 144.

¹³ *Ibid.*, p. 144.

complet"¹⁴. En même temps, il regrette vivement que ces indications romaines ne soient pas mises en œuvre dans les vicariats apostoliques de Chine et que le message de la Providence à travers les faits (manque de missionnaires européens) ne soit pas écouté: il faut fonder "des Églises comme les premiers apôtres et leurs successeurs", pas "des colonies spirituelles: colonies d'un pays, colonies d'une congrégation (qui sont bien *dans l'Église, mais pas l'Église*)"¹⁵.

Sans que le mot ou la théologie soit exprimé, c'est bien une Église locale, une Église diocésaine pleinement Église en un lieu, ici la Chine, qu'appelle de ses vœux le missionnaire lazariste: une Église rassemblant un peuple de Dieu pleinement chinois, munis de tous les degrés du ministère ordonné occupés par des Chinois, du presbytérat à l'épiscopat, bref une Église locale, indigène, inculturée, autonome, tout en étant en communion avec le Siège apostolique de Rome, centre universel de l'Église catholique, mais ne dépendant pas de puissances civiles extérieures ni même de congrégations religieuses étrangères.

Lebbe enrage que par "racisme" (pour une raison ou un préjugé de race) ou "nationalisme" européen (occidental), par manque de volonté, rien n'évolue en ce sens:

notre préparation de prêtres indigènes s'éternise en préparation de clergé auxiliaire. D'aucuns avouent franchement que c'est là leur seul but, au moins pour des temps indéfinis. Ceci je l'ai entendu dire, et pas seulement par *un évêque*, et pas seulement *une fois*... Mais quelle que soit la théorie sur l'avenir, la pratique présente et concrète ne vise nulle part à une évolution, la *plus rapide possible* (puisque les âmes attendent!) quoique prudente, vers le but que Rome nous a si souvent rappelé¹⁶.

Cette argumentation passionnée, on le notera, invoque l'autorité de Rome, non contestée dans l'ecclésiologie catholique commune de 1917, contemporaine du premier Code de droit canonique et résultat de la réception du concile Vatican I, célébré moins de cinquante ans plus tôt. Elle invoque cette donnée commune d'autant plus, dirais-je, que celle-ci est clairement favorable à l'établissement d'une hiérarchie catholique chinoise.

En quoi périlcliterait la Mission si X ou Z étaient supérieurs, directeurs ou vicaires généraux, *comme le veut Rome*, depuis des siècles? – et révocable *ad nutum*. Ce serait le premier pas vers l'épiscopat indigène, que Rome attend en vain que nous proposons. Car

¹⁴ *Ibid.*, p. 144.

¹⁵ *Ibid.*, p. 145.

¹⁶ *Ibid.*, p. 146.

si Dieu ne peut nous sauver sans nous, le Pape ne peut pas non plus nommer évêque un *petit vicaire* et qui *ne lui est pas proposé* et dont *on ne lui a rien dit*, et qu'il *ne connaît pas*¹⁷.

Ce souci d'une Église "indigène" ou locale complète se conjugue logiquement avec le souci d'une liberté ou indépendance de l'Église vis-à-vis de toute puissance étrangère, le Protectorat français en l'occurrence, et plus largement vis-à-vis de l'État et des pouvoirs publics.

III. *LIBERTAS ECCLESIAE*

L'Église et l'État, l'Église et le pouvoir civil n'ont pas la même finalité. Aussi, d'un point de vue chrétien et ecclésial, le bien de l'Église doit-il primer:

en un sujet aussi grave, aussi essentiel [l'érection d'une hiérarchie chinoise], supposé vraies les réflexions qui précèdent, et légitimes leurs conclusions, supposé encore qu'elles ne puissent passer dans la pratique sans nuire au protectorat ou le détruire, c'est ce dernier qui devrait céder au bien de l'Église et non le bien de l'Église à lui. (...) il resterait, dans cette hypothèse, qu'actuellement le protectorat serait un obstacle et dès lors le plus gros obstacle humain à la propagation de l'Évangile; il *faudrait* donc tâcher de s'en libérer¹⁸.

Ici aussi, Lebbe fustige une attente passive de directives venant du Siège Apostolique de Rome. C'est, écrit-il, "retomber dans l'illusion dont je parlais à propos du clergé national, une illusion où s'abritent peut-être nos désirs, et où nous nous sentons à l'aise pour ne pas examiner une question délicate (...). C'est chercher le confort de l'irresponsabilité"¹⁹. Tout en s'en référant à l'autorité et à l'attitude romaines, le religieux belge exhorte les Églises locales (ici en Chine) à prendre leurs responsabilités et à ne pas tout attendre passivement de Rome... précisément pour ne pas avoir à prendre leurs propres responsabilités. Encore une fois, à ses yeux, la vie de l'Église (catholique) doit consister en une communication souple et subtile entre Rome et les Églises locales (ici en terre de mission), entre le centre d'unité (romain) et la périphérie (missionnaire), une périphérie qui a toute une consistance ou

¹⁷ *Ibid.*, p. 146. Lebbe cite un mot qui se veut spirituel du Père de la Servière contre l'ordination épiscopale de Chinois: "Sait-on bien l'effet de la couleur violette sur ces yeux bridés?" Et Lebbe de répliquer de manière cinglante: "Eh non! On ne le sait pas: il faudrait essayer: mais l'on sait fort bien son effet sur les yeux débridés en Chine et ailleurs, et cela devrait suffire à nous rendre indulgents..." (*ibid.*, p. 148).

¹⁸ *Ibid.*, p. 151.

¹⁹ *Ibid.*, p. 151-152.

autonomie ecclésiale et culturelle. Unité dans la diversité ecclésiale, universalité ecclésiale dans la diversité locale en fonction et en vue de l'unique but, l'annonce la plus libre et efficace possible de l'Évangile du Règne de Dieu.

C'est, nous l'avons vu, pour supprimer "le plus gros obstacle humain" à la propagation de cet Évangile et "à l'entrée d'une élite dans le giron de l'Église", que le lazariste souhaite que l'Église en Chine se libère du protectorat français. Cette libération d'un État étranger ("un drapeau étranger") est la condition de l'établissement d'une Église "nationale", vraiment chinoise, composée de fidèles qui puissent en même temps être pleinement citoyens de leur pays²⁰. On peut se demander néanmoins si, au nom du même Évangile, Lebbe irait jusqu'à revendiquer la liberté d'une Église nationale ou patriotique chinoise devenue dépendante d'un éventuel État national chinois ou exposée à un éventuel sentiment nationaliste chinois... Il n'est guère possible de répondre à une telle question, qui ne se posait pas encore, tant la priorité était de désoccidentaliser l'Église et de la rendre complètement chinoise (dans sa structure ecclésiale notamment), non de la protéger ou purifier d'un éventuel nationalisme qui corromprait son authenticité catholique et la fermerait à l'universalité ecclésiale.

Nous avons néanmoins une indication indirecte de réponse par le biais des missions protestantes données en exemple dans la lettre à Mgr Reynaud pour leur critique éthique de la politique de leurs pays d'origine (Angleterre ou Amérique) en Chine²¹. Dans le cas du protectorat anglais, il s'agit de la campagne des ministres protestants contre l'opium anglais; quant aux ministres protestants américains, ils avaient pris la tête du mouvement de boycottage des marchandises américaines. Ce que Lebbe met en exergue, c'est que ces missions protestantes n'ont pas été empêchées "de prendre ouvertement parti pour la justice dans un conflit entre deux nations, au lieu d'observer une neutralité prudente"; elles "ont préféré dégager le protestantisme, et même l'Angleterre [dans le premier cas], d'une faute de l'Angleterre, et ce fut un grand bien pour le protestantisme, sans être un mal pour les Anglais". L'auteur de la lettre conclut que "rien n'est plus habile comme l'honnêteté d'une position franche". Les Chinois, ajoute-t-il, "avaient besoin de ce geste [des pasteurs anglais et américains] pour savoir que la religion est autre chose que la

²⁰ *Ibid.*, p. 152.

²¹ On notera ce regard, utile certes pour son argumentation, mais en soi bienveillant, voire admiratif, sur ces protestants anglais et américains en raison de leur parti pris de justice.

politique et le commerce (...). Ils avaient surtout besoin de ce geste pour connaître très nettement qu'être protestant n'implique aucun renoncement ni diminution de ses droits de citoyen"²². Être chrétien, protestant ou catholique, implique de prendre position pour la justice, au-delà d'une appartenance nationale. Quand la justice est en jeu, on ne peut en rester à une "neutralité prudente", fût-ce vis-à-vis de la politique de son propre pays: il faut exprimer "l'honnêteté d'une position franche", car la religion ne se confond pas avec la politique ni ne lui est inféodée. Le christianisme ne contredit en rien une pleine citoyenneté, mais critique, s'il le faut, vis-à-vis d'une politique nationale. Si elle s'inscrit pleinement dans la vie d'une nation, l'Église ne s'y réduit pas, car elle transgresse les frontières nationales et raciales, et sa finalité spirituelle (eschatologique) transcende la politique de ce temps et de ce monde: "dans le monde, pas du monde" (Jn 17, 11.14).

La franchise avec laquelle Vincent Lebbe se livre à son confrère français Mgr Reynaud à propos du protectorat français et des autres sujets de la lettre indique implicitement une autre dimension de l'Église telle que la voit et la veut le missionnaire belge: la liberté de parole, la *parrhèsia* chère à saint Paul, doit y régner et y présider aux relations entre fidèles du Christ. Liberté de l'Église, mais aussi liberté dans l'Église.

IV. *LIBERTAS IN ECCLESIA*

Cette liberté, cette audace de parole, notamment vis-à-vis de ses supérieurs ecclésiastiques, Lebbe la revendique, mieux la pratique, tout au long de sa lettre du 18 septembre 1917, rédigée au cours de sa retraite annuelle. On la perçoit dès son adresse à Mgr Reynaud:

ma conscience ne me laissait pas tranquille. (...) je me sentais le devoir de lui [à Votre Grandeur] exprimer ma pensée tout entière (...). C'est hier surtout, en méditant sur Dieu et mes devoirs envers lui que je me suis décidé à marcher sur toutes mes répugnances, et à vous écrire ceci. (...) Je me suis fait honte, prêtre de Jésus-Christ, de ce que la peur de voir un visage mécontent, de perdre peut-être l'estime de mon supérieur, pût m'empêcher si longtemps d'accomplir ce que je crois un devoir. (...) [j']agis aujourd'hui comme si ce soir même je devais paraître au tribunal de Dieu, sans donc aucune considération humaine, mais plutôt les foulant décidément aux pieds, toutes²³.

²² *Ibid.*, p. 153.

²³ *Ibid.*, p. 138.

La conscience personnelle devant Dieu doit être le critère suprême de ce que doit dire le fidèle ou le prêtre de Jésus-Christ, membre de son Église. Aucune crainte de disgrâce ou autre considération humaine ne peut l'emporter: ce serait indigne d'un chrétien, d'un prêtre. Le souci de la vérité selon "la voix de la conscience", le sens des "responsabilités", "l'amour de Notre-Seigneur" qui "urge de plus près" doivent être déterminants dans les relations en Église et primer "les conventions coutumières", entre un prêtre et son évêque en l'occurrence²⁴.

Au terme de sa lettre, le prêtre va même, avec quelque forme, exhorter son évêque:

Pardonnez-moi, Monseigneur, mais du fond de ma misère, à genoux devant Vous, j'ose dire plus encore, j'ose vous crier: *Opto apud Deum hodie fieri te talis qualis et ego sum, exceptis vinculis his*²⁵... Ah! Monseigneur! Si vous croyiez que cette prière est de Dieu! Si vous y prêtiez une oreille bienveillante! Monseigneur! quelle gloire! quel bonheur! Combien je me réjouirais de mes souffrances, et des *vincula ista*! Mais ce serait la grande offensive, l'assaut décisif! (...) Monseigneur, *duc in altum, laxa retia*²⁶! Contre vents et marées, mais avec le souffle de Dieu et la grande marée du sentiment profond, légitime invincible des foules²⁷, donnez le grand coup de barre, menez au large: lancez votre barque à la suite de Pierre. L'hiver, le long hiver de nos Missions de Chine, est passé. L'heure est venue, croyez-le, de fonder l'Église nationale, vivante, féconde qui sera le ferment dans la masse, chair de la chair du peuple, sang de son sang sanctifié *in Christo*²⁸, la seule viable et possédant en germe les promesses de l'avenir²⁹.

La hardiesse du missionnaire va loin lorsqu'il parle à Mgr Reynaud de son séminaire notamment:

Quel malheur! Quel dommage que tout soit là, sauf l'unique nécessaire, qu'il manque ce couronnement à l'édifice, ou plutôt la base définitive qui l'assurerait, l'esprit qui vivifierait tout le corps, le ferait Église et Église chinoise!... J'osais seulement le penser alors; et aujourd'hui, plus pressé que jamais autant par l'amour filial que j'ai pour Votre Grandeur que par celui que j'ai pour l'Église, je vous le dis. (...) Car quel que soit le résultat final de l'examen d'un tel sujet, il demeure certain que c'est le plus digne de l'attention d'un évêque de Chine, surtout s'il est le Doyen de tout l'Épiscopat³⁰.

Autant dire à l'évêque qu'il passe à côté de l'essentiel et qu'il ne fait pas ce qu'il doit: puisse-t-il se convertir! Une franchise remarquable et une indéniable audace!

²⁴ *Ibid.*, p. 138.

²⁵ "Je souhaite aujourd'hui devant Dieu que vous deveniez tel que je suis, sauf ces liens que je porte" [cf. Ac 26, 29: discours de Paul au roi Agrippa].

²⁶ "Poussez au large, jetez les filets" [cf. Lc 5, 4].

²⁷ La mention des foules traduit implicitement une vision large, multitudiniste, de l'Église, une Église-foule, une Église-peuple. Un peu plus haut, Lebbe évoquait "une conception claire et simpliste" de la justice, "celle de la foule et pas des chancelleries" (p. 153), ou le patriotisme comme "levier qui soulève les masses" (p. 139; cf. p. 143).

²⁸ Vision incarnationnelle et eucharistique d'une Église vivante appelée à soulever la masse de tout le peuple chinois.

²⁹ *Ibid.*, p. 154-155.

³⁰ *Ibid.*, p. 156.

CONCLUSION

Ce qu'on ne me pardonne pas, c'est de croire que, pour sauver les Chinois, aujourd'hui surtout, il faut aimer non seulement les Chinois, mais la Chine, comme on aime une patrie, comme un Français aime la France, et de travailler à répandre cet amour parmi les prêtres, les chrétiens, les païens. Ce qu'on me pardonne moins encore, c'est de croire le protectorat nuisible à la Chine et à l'Église, et surtout de l'avoir dit. Ce qu'on me pardonne le moins de tout encore peut-être, c'est de croire que l'établissement d'un clergé indigène complet est notre premier devoir – de par les traditions de l'Église, les enseignements de Rome et la voix de plus en plus claire des faits – et d'avoir travaillé à répandre cette idée autour de moi, et d'avoir déclaré que je mourrais heureux si je pouvais baiser l'anneau du deuxième évêque de Chine³¹.

Cette citation résume parfaitement les enjeux ecclésiologiques de la lettre-programme et leur hiérarchie, si je puis dire: une Église vraiment chinoise, libre de toute allégeance étrangère, munie d'une structure ministérielle complète composée de Chinois jusqu'à l'épiscopat. Cette espérance contre toute espérance devait obtenir une première réalisation avec l'ordination des six premiers évêques chinois par Pie XI à la basilique Saint-Pierre le 28 octobre 1926.

Joseph FAMERÉE
Faculté de théologie et Institut RSCS
Université catholique de Louvain
(Louvain-la-Neuve)

³¹ *Ibid.*, p. 154.